

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 5 mai 2022

L'an 2022 et le 5 Mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

Présents : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, DUGAST Mireille, REGNAULD Virginie, MM : CROILLERE Stéphane, GODET Roger, SENEGON Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROUZIER Thomas à M. SENEGON Sébastien

Absent(s) : MM : CRAVEIA Jacques, FORGET Nicolas, RAVAND Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme DASSE Claudine

Délibération N° 2020-21(10 pour)

Objet de la délibération : Droit de préemption urbain / Déclaration d'intention d'aliéner

Propriété SARL ROUSSEAU

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Sophie RIBOT, Notaire à La Bazoge, concernant l'immeuble cadastré section AA n° 47, d'une superficie de 90 m², appartenant à SARL ROUSSEAU Ludovic et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

Délibération N° 2020-22(9 pour et 1 abstention)

Objet de la délibération : Changement de nom du lieu-dit L'Ouche

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir ou de changer de nom de lieux-dits, par délibération.

Sur la commune deux lieux-dits porte la même dénomination "L'Ouche" et sur la RD 161 deux maisons face à face avec le même nom des occupants, ce qui pose de gros problèmes pour les livraisons et la distribution du courrier.

Pour ne plus avoir ce problème récurrent, le Conseil municipal décide que le N° 974 l'Ouche sur la RD 161 se dénommerait :

- **974 La Belle Etoile.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- valider la nouvelle adresse,
- autoriser le 1er adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'adopter la dénomination ci-dessus.

Affaires diverses :

- Cantine : un questionnaire a été distribué à tous les parents pour connaître leurs avis sur la cantine. 32 familles ont répondu.
Les tarifs du fournisseur des repas augmentent, le prix du repas va suivre l'inflation également, avec une augmentation en juin et une à la rentrée en septembre
Achat du four pour la cantine, le devis environ 5 000 € est signé.
- Ecole, l'achat de lits et matelas et literie pour le dortoir pour accueillir 20 enfants, devis à 1 400 €, devis pour les rideaux occultants en attente
- Effectif pour la rentrée prochaine 97 élèves
- Subventions pour le local communal des employés communaux, 2 subventions de 15 000 €.
- Cérémonie du 8 mai à 11 h
- Commerce, en cours de compromis, bail jusqu'au 31 décembre 2023 pour un dépôt de pain, pâtisserie, épicerie par le boulanger de Mézières sous ponthouin.

Le Maire clôt la séance à 20 h 20